



Communiqué de presse

Luxembourg, le 14 juin 2018

Le soutien de l'UE au Sahel a contribué à renforcer la sécurité intérieure, mais les progrès sont lents, estime la Cour des comptes européenne

Les missions de l'UE au Sahel ont contribué à renforcer les forces de sécurité intérieure au Niger et au Mali, mais les progrès ont été lents en raison de conditions difficiles et du manque d'efficacité opérationnelle, selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne.

Dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune, l'UE mène des missions civiles au Niger et au Mali consistant en des activités de formation et de conseil ainsi qu'en la fourniture de matériel afin de renforcer les capacités des forces nationales responsables de la sécurité intérieure. Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) planifie et gère les opérations; la Commission en exécute les budgets. Les montants des fonds alloués au Niger pour la période 2012-2017 et au Mali pour la période 2014-2017 se sont respectivement élevés à 69 millions d'euros et à 66 millions d'euros.

«L'insécurité dans la région du Sahel en Afrique de l'Ouest est préjudiciable au développement des pays qui en font partie et aux intérêts de l'Union européenne», a déclaré M^{me} Bettina Jakobsen, Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «Les missions de l'UE au Niger et au Mali ont joué un rôle important, mais les progrès en matière de renforcement des capacités des forces chargées de la sécurité intérieure ont été lents et limités.» Les auditeurs ont constaté que le personnel affecté aux missions n'avait reçu ni orientations appropriées sur le plan pratique ni, dans le cas de l'EUCAP Sahel Niger, formation préalable au déploiement sur le terrain. Le SEAE et la Commission n'ont pas apporté un soutien suffisant et ont recouru, dans certains cas, à des procédures non adaptées aux conditions sur le terrain.

Les auditeurs ont décelé des insuffisances concernant l'efficacité opérationnelle des missions de l'UE. Ces insuffisances étaient dues à une combinaison de facteurs, à savoir le mandat de deux ans délivré aux missions et l'annualité des budgets, lesquels ne favorisent pas la planification à moyen ou à long terme, ainsi que le nombre élevé de postes vacants. Selon les auditeurs, même si les missions ne sont pas destinées à devenir des organes permanents, il n'existe aucune stratégie de sortie claire.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu

@EUAuditors

eca.europa.eu

Les missions se sont préoccupées de la question de la durabilité, mais sans grand succès. Cela a résulté non seulement du manque d'appropriation de la part des pays concernés, mais aussi du fait que les missions n'ont pas consacré les ressources nécessaires pour assurer la durabilité et le suivi des formations dispensées et du matériel fourni.

Les auditeurs estiment que les missions ont pâti du caractère peu satisfaisant des indicateurs de performance et que ces dernières n'ont pas assuré un suivi et une évaluation adéquats de la réalisation des tâches. Les analyses d'impact réalisées par le SEAE n'étaient pas liées au suivi et à l'évaluation.

Les auditeurs formulent un certain nombre de recommandations à l'intention du SEAE et de la Commission européenne, à savoir:

- prendre des mesures visant à améliorer l'efficacité opérationnelle des missions;
- augmenter le taux d'occupation des postes affectés aux missions;
- établir des mandats et des budgets qui correspondent aux opérations et prévoir une stratégie de sortie;
- mettre davantage l'accent sur la durabilité;
- améliorer les indicateurs, le suivi et l'évaluation.

Remarques à l'intention des journalistes

Le Niger et le Mali sont des États de l'Afrique de l'Ouest en situation fragile. Ce sont de jeunes démocraties parlementaires caractérisées par une situation économique précaire et des administrations publiques en développement. En 2016, ils occupaient respectivement les 187^e et 175^e positions, sur 188, de l'indice de développement humain et leurs populations sont aujourd'hui parmi les plus pauvres au monde. Le Niger et le Mali, situés dans la partie méridionale du désert du Sahara, sont les sixième et huitième plus grands pays d'Afrique. Ils sont traversés par de nombreux migrants en route vers leur destination finale.

Malgré un accord de paix signé en juin 2015 et la présence de forces étrangères de maintien de la paix, des groupes extrémistes sont encore actifs dans le nord du Mali et les forces de sécurité nationales sont confrontées à plusieurs défis. Le nombre de victimes et d'attaques terroristes reste élevé. La sécurité du Niger est menacée par l'instabilité qui règne dans les pays voisins, à savoir la Libye, le Nigeria et le Mali. Le gouvernement fait face à des défis tels que la lutte contre les trafiquants d'êtres humains et d'autres activités illégales.

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans nos rapports sont mises en œuvre. Le niveau élevé d'acceptation de ces recommandations témoigne des avantages apportés par nos travaux aux citoyens de l'UE.

Le rapport spécial n° 15/2018 intitulé «Renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure au Niger et au Mali: des progrès certes, mais lents et limités» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour (eca.europa.eu).